

## Le service de traitement et de collecte des déchets de l'Agglomération de Saintes



Décembre 2022



La Communauté d'Agglomération de Saintes est chargée de la collecte et de la valorisation des déchets ménagers sur son territoire. Le traitement des déchets est, quant à lui, assuré par le Syndicat Mixte Cyclad.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES



**36 652**  
tonnes en 2021

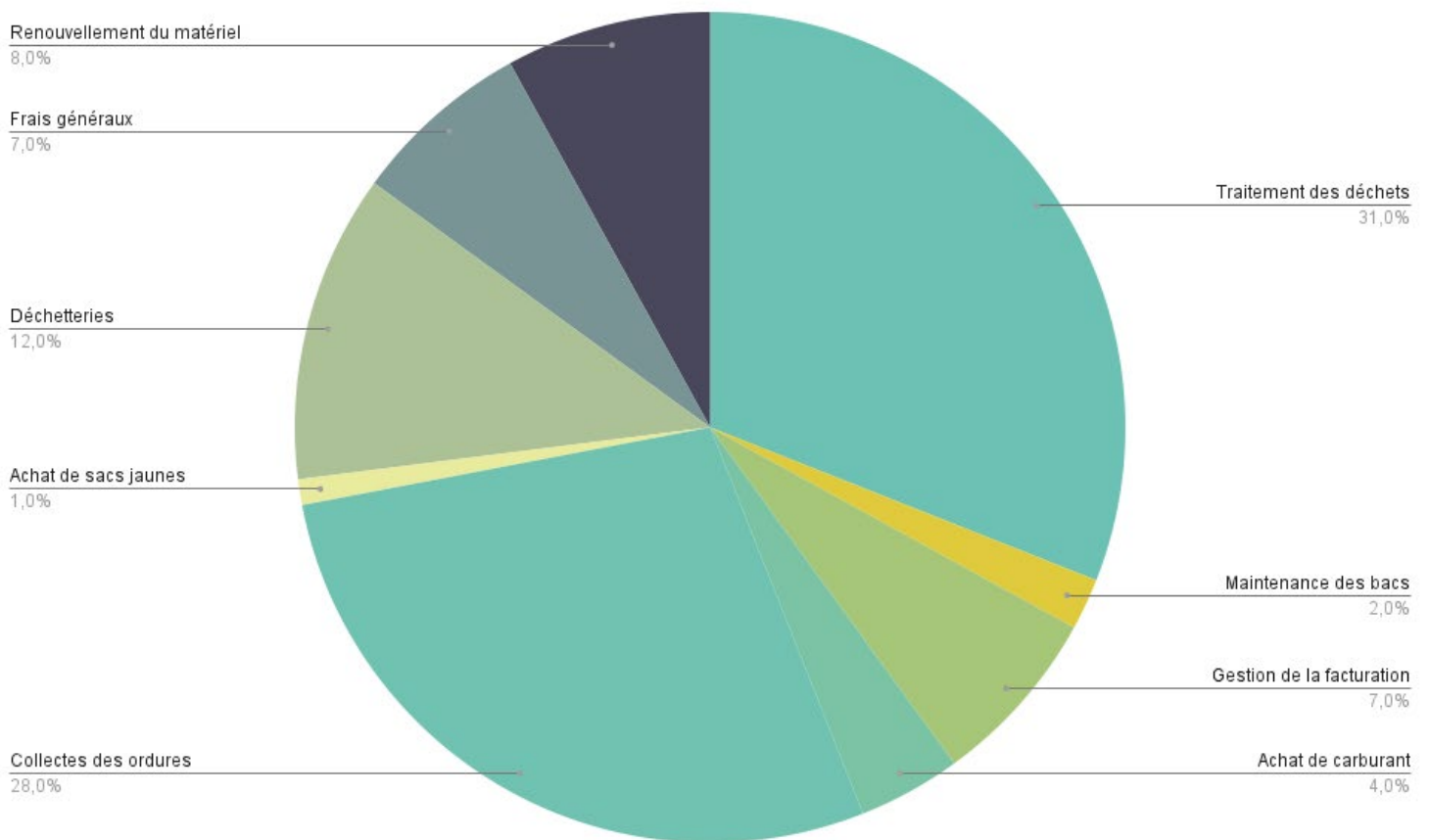
600 kg en moyenne par habitant par an  
310 kg en déchetterie  
290 kg en collecte

### 5 déchetteries sur le territoire :

- Déchetterie Saintes Nord : Route de Taillebourg
- Déchetterie Saintes Ouest : 9 Imp. du Champ de Tir
- Déchetterie Burie : Rue des Artisans, ZA du Parc
- Déchetterie Chaniers : 69 Chemin des Prises
- Déchetterie Corme Royal : Rue du Fief du Moulin

# TOUT COMPRENDRE SUR LA FACTURE DES ORDURES MÉNAGÈRES

## QUE FINANCE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ?



## LE COÛT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Dans un contexte global d'envolée des coûts, le service de collecte des déchets de l'Agglomération de Saintes subit une hausse importante de ses dépenses, que ce soit sur le carburant, les pièces de réparation mécanique ou bien encore la fourniture de matériels (sacs jaunes, bennes de déchetterie...).

L'effet de l'inflation se cumule avec les décisions de l'Etat :

+ 400 %

La hausse régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 16€ la tonne en 2018 à 65€ la tonne en 2025 (soit une hausse de 400 %), elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetteries).

Les coûts de traitement des déchets sont de plus en plus élevés car l'État réduit les capacités des centres d'enfouissement des déchets.



Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance des ordures ménagères, qui assure le financement du service des déchets sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2023, cette hausse sera de 8% sur l'ensemble des tarifs.

> Les efforts réalisés dans le tri et la réduction des déchets au quotidien ont été considérables en 2022, ce qui permet de limiter la hausse de cette redevance.



> Par le tri de nos emballages, le compostage de nos déchets organiques, nos habitudes d'achats, tous les usagers sont acteurs de la réduction des déchets au quotidien, ce qui aura un impact sur la facture des ordures ménagères.



Malgré cette augmentation, en 2023, les tarifs de l'Agglomération de Saintes restent équivalents à ceux d'autres territoires voisins qui ont une redevance incitative.

Exemples de tarifs de redevances incitatives :



> Pour un foyer d'une personne avec un bac roulant de 120L :

- CDA de Saintes (62 000 habitants) : 193,75€ pour 12 levées
- Clisson Sèvre et Maine Agglo (56 000 habitants) : 204€ pour 12 levées
- CDC du Bassin de Marennes (15 405 habitants) : 194,92€ pour 8 levées
- Territoires gérés par le syndicat mixte UTSOM (70 000 hab.) : 212€ pour 18 levées
- Communauté d'Agglomération SICOVAL (79 500 habitants) : 190,78€ pour 12 levées



> Pour un foyer de 4 personnes avec un bac de 240L :

- CDA de Saintes (62 000 habitants) : 260,06€ pour 12 levées
- Clisson Sèvre et Maine Agglo (56 000 habitants) : 329€ pour 12 levées
- Territoires gérés par le syndicat mixte UTSOM (70 000 hab.) : 279,80€ pour 18 levées
- Communauté d'Agglomération SICOVAL (79 500 habitants) : 301,75€ pour 12 levées



# LES ENGAGEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES POUR POURSUIVRE LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

## MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



Dans le cadre du tri des déchets organiques, l'Agglomération de Saintes propose, à chaque habitant, l'achat d'un composteur individuel pour un montant de 10€.

Pour disposer de cet équipement, il suffit de réserver :

- par mail [dechets@agglo-saintes.fr](mailto:dechets@agglo-saintes.fr)
- par téléphone au 05 46 93 41 50.

## DE NOUVELLES COLLECTES DANS LES DÉCHETTERIES



À compter du mois de janvier 2023, les déchetteries accueilleront de nouvelles filières pour répondre à de nouveaux usages.

Il sera possible de déposer dans les 5 déchetteries du territoire :

- Du polystyrène,
- Des bouchons en liège,
- Des coquilles d'huîtres, saint-jacques, moules, bulots...
- De l'amiante,

Et courant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 :

- Des articles de sport et de loisirs (tout ce qui s'achète dans un magasin de sport : vélo, ballons, raquettes, rollers, paddle...),
- Des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

## INVESTIR POUR LE TERRITOIRE



### RÉHABILITATION DES 5 DÉCHETTERIES

Pour garantir un service toujours plus efficace auprès des habitants, l'Agglomération de Saintes a décidé de lancer un plan de réhabilitation de ses cinq déchetteries.

La déchetterie Nord à Saintes a été l'une des premières à être équipée d'un nouveau quai de déchargement pour gagner en fluidité et en rapidité pour tous les usagers. Les quatre autres déchetteries (Ouest de Saintes, Burie, Chaniers et Corme-Royal) bénéficieront, elles aussi, d'aménagements durant le mandat.

### CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE -RECYCLERIE



L'Agglomération de Saintes a pour projet de construire une nouvelle déchetterie au sud de Saintes. Un terrain, appartenant à la collectivité a été sélectionné pour accueillir ce nouvel équipement, sur la zone d'activités des Charriers à Saintes.

Moderne et innovante, cette structure accueillera également une recyclerie pour poursuivre la politique de réemploi des objets inutilisés amorcée au sein des zones de gratuité Cycla'box.



# UNE AMÉLIORATION CONSTANTE D'UN SERVICE DÉDIÉ AU CONSEIL ET À L'ASSISTANCE DES USAGERS

## ACCUEIL UNIQUE DES USAGERS



Pour permettre à tous les habitants d'avoir des informations claires sur les déchets, une permanence est ouverte du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, au siège de la CDA ou par téléphone au 05 46 93 41 50. Pour rappel, l'accueil du public à l'Ecosite est fermé.

## NOUVEAU FORMAT CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023



Plus simple, plus intuitif, plus détaillé, ce nouveau calendrier de collecte des déchets permettra à tous les usagers de connaître précisément les jours de passage selon leur secteur et leur commune.

Distribué entre le 12 et 23 décembre 2022 dans toutes les boîtes aux lettres, le calendrier de collecte est également disponible en ligne en format numérique.

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) → [L'agglo au quotidien](#) → [Déchets](#)

## DE NOUVELLES MODALITÉS DE PAIEMENT



Afin de faciliter le paiement de la redevance des ordures ménagères, l'Agglomération de Saintes propose des nouvelles modalités de paiement :

- Le prélèvement automatique à l'échéance,
- La mensualisation qui évolue en 10 prélèvements de février à novembre (le 10 de chaque mois). La facture annuelle sera envoyée au mois de janvier 2023. Il conviendra de renseigner et signer le mandat de prélèvement ainsi que le coupon de demande de prélèvement joint à votre facture.

Pour rappel, les usagers peuvent également régler leur facture par TIP, par carte bancaire, par internet via PayFip, par chèque bancaire ou par espèces chez un buraliste agréé.

+ d'infos : [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) → [L'Agglo au quotidien](#) → [Comprendre et payer ma redevance](#)





**12 boulevard Guillet Maillet  
17100 Saintes**

**Suivez toute l'actualité sur notre site internet :**

**[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)**